

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2025

Référence
2025-06

Objet de la délibération
CONVENTION POUR UNE MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE VOIRIE AVEC EURE-ET-LOIR INGENIERIE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

Date de la convocation
27/03/2025

Date d'affichage
27/03/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Dreux

Le : 10/04/2025

Et

Publication ou notification du :

10/04/2025

L'an 2025 et le 9 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de MALHAPPE Michel, Maire.

Présents : M. MALHAPPE Michel, Maire, Mmes APRUZZESE Sophie, DUJARDIN Laurence, MM. AVRIL Pascal, BOURRAT Christian, de FERRIERES Timothée, FERRANDIN Dominique, LAMOUILLE Stéphane, LEHOUX Julien

Procurations : Mme MAISONNEUVE Pascaline à M. MALHAPPE Michel, M. BOQUET Paul à M. BOURRAT Christian

A été nommé secrétaire : M. AVRIL Pascal

Objet de la délibération : CONVENTION POUR UNE MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE VOIRIE AVEC EURE-ET-LOIR INGENIERIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que des missions sur voirie communale et départementale sont proposées par ELI en contrepartie de la cotisation annuelle et notamment :

- une mission de maîtrise d'œuvre pour des projets dont le montant est inférieur à 90 000 € HT (conception du projet, préparation du marché de travaux, pilotage des travaux),

Ainsi, la commune de Gilles peut faire appel à Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement d'un cheminement piétonnier / vélo route de Bréval et gestion des eaux de ruissellement face au n° 7 ayant un montant prévisionnel inférieur à 90 000 € HT.

Monsieur le Maire présente la convention permettant de faire intervenir ELI.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- de solliciter l'assistance d'Eure-et-Loir Ingénierie,
- d'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec ELI.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/04/2025
Le Maire
Michel MALHAPPE

